

en anglais. Cette procédure a été suivie, et je m'en souviens correctement, en plusieurs occasions dans le cas de la France et de l'Angleterre avec succès. Je quitterai Rome samedi; jusqu'à ce jour je suis entièrement à la disposition de Votre Eminence."

D'abord, il est notoire que certains archevêques canadiens ont travaillé à Rome pour empêcher la nomination d'un délégué du pape et pour obtenir la condamnation des concessions gagnées aux catholiques par le gouvernement fédéral.

Ces tentatives ont misérablement échoué et l'on doit s'en féliciter.

Mais la victoire n'est pas venue comme cela toute seule aux libéraux. On avait affaire à forte partie, et il a fallu de longs et laborieux pourparlers dont « les catholiques membres du gouvernement et du parlement du Canada » avaient heureusement confié la conduite à l'un des meilleurs avocats du barreau de Londres, M. Charles Russell.

Qu'est-ce que les libéraux catholiques, députés et ministres, ont chargé M. Russell d'exposer aux autorités romaines ?

1. Que la condamnation du Régiment Laurier Greenway serait un malheur et une faute.

2. Qu'on admettait l'imperfection de ce règlement, mais qu'il devait être accepté comme un commencement de justice (voir discours de M. Laurier aux Communes et de M. Grenway à Montréal).

3. Qu'il était désirable que le texte latin de la lettre du Saint-Père fût accompagné par des textes autorisés en français et en anglais, pour éviter des discussions regrettables sur l'interprétation des mots de Sa Sainteté. (La suite a prouvé la sagesse de cette mesure).

4. Les instructions de M. Russell lui enjoignaient aussi de demander à Rome la nomination d'un délégué permanent pour le Canada.

M. Russell a obtenu immédiatement satisfaction sur tous les points, sauf sur le dernier; mais il ne faut jurer de rien. Il est bien entendu que la masse du clergé et les cléricaux seront encore plus opposés à un délégué permanent qu'ils l'étaient au délégué extraordinaire qui a été insulté, vilipendé par ces bonnes âmes (v. l'organe du clergé, la *Verité*).

Tous ces faits restent acquis à l'histoire, et aucune subtilité ne pourra rien contre leur évidence.

Passons à autre chose.

Le correspondant de la *Presse* à la chambre fédérale, payé pour mettre ses convictions dans sa poche, a écrit à ce journal les choses les plus ignobles et les plus stupides sur la réponse absolument correcte et juste que l'hon. M. Scott a donnée à la question déplacée de M. Landry.

Le correspondant de la *Presse* a qualifié de lâche et de ridicule l'attitude prise par M. Scott. C'est une honte.

Le gouvernement, par l'organe de M. Scott, a donné à l'interpellation la seule réponse qui pouvait être donnée: "Le gouvernement, a dit l'honorable sénateur, n'a envoyé personne à Rome avec instruction de discuter la question des écoles du Manitoba ou aucune autre question."

Et c'est vrai. Il n'y a aucun ordre en conseil autorisant semblable démarche de la part du gouvernement, et aucune somme d'argent n'a été portée dans les comptes publics pour payer les services de M. Russell dans cette affaire indiquant que cet avocat agissait au nom du gouvernement du Dominion. De plus, aux termes de la lettre elle-même lue devant le sénat par M. Landry, il est manifeste que M. Russell représentait « les catholiques membres du gouvernement et du parlement » en leur capacité privée et nullement le corps qui est resté complètement étranger à leur acte. De quel droit un sénateur ou un député peut-il venir ennuyer le gouvernement pour une question que celui-ci ne connaît pas et qu'il n'a pas à connaître? Le gouvernement n'avait qu'à répondre par une fin de non-recevoir. Mais parce que M. Scott a bien voulu donner une réponse sensée, on l'insulte et l'on met la prétendue lâcheté sur le compte de son grand âge.

Nous le répétons, c'est honteux. Mais, les cléricaux s'imaginent-ils que le public est assez naïf pour ne point découvrir la supercherie? La ruse est trop grossière pour qu'on s'y laisse prendre. On a voulu essayer d'une petite manœuvre pour amener les protestants contre le cabinet libéral en cherchant à substituer le corps aux individus, de façon à rendre responsable le gouvernement pour l'acte des catholiques qui en font parti, parlant en leur nom propre. La mèche est éteinte; ceux qui voulaient une révolution dans le pays à leur bénéfice en seront pour leurs frais.

Les cléricaux peuvent essayer autre chose.